

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2025.38 en date du 10 octobre 2025

**Madame le Maire de THIL ouvre une enquête publique à la mairie de
THIL**

340 Rue de la Mairie, 01120 THIL

Du Jeudi 13 novembre 2025 au Samedi 13 décembre 2025

Révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement collectif et non collectif

Par arrêté municipal en date du 10 octobre 2025, Mme le Maire de THIL a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement collectif et non collectif.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Michel BOUNIOL en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Françoise CHARDIGNY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 31 jours du jeudi 13 novembre 2025 à 08h30 au Samedi 13 décembre 2025 jusqu'à 12h00 à la mairie de THIL aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant la révision du PLU et le dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif, accompagné des avis des personnes publiques associées et du bilan de la concertation à la mairie de THIL aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de THIL (salle du conseil).

- **1^{ère} permanence : Jeudi 13 novembre 2025, de 08h30 à 12h00**
- **2^{ème} permanence : Jeudi 27 novembre 2025, de 14h30 à 17h30**
- **3^{ème} permanence : Samedi 13 décembre 2025, de 09h00 à 12h00**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de THIL.

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de THIL (340 Rue de la Mairie, 01120 THIL) ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-thil@mail.registre-numerique.fr ou directement sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-thil> en vue de les annexer au registre. Les contributions reçues sur l'adresse électronique ou directement sur le registre dématérialisé seront accessibles sur ce dernier pendant le temps de l'enquête publique. Durant l'enquête, les documents relatifs au dossier peuvent être communiqués aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de THIL et peut être consulté, ainsi que les dossiers soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-thil>

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de THIL pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Au terme de celle-ci, la révision du PLU et du zonage d'assainissement collectif et non collectif, éventuellement amendés, seront approuvés par délibérations du Conseil Municipal de THIL et du Conseil Communautaire de Miribel et du Plateau pour le volet assainissement du zonage.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-thil>

Valérie POMMAZ, Maire de THIL